

Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 21 septembre 2010

<u>Présents :</u> Pascal AUBRY, Jean-Louis BOURGOIN, Yvon EZANNO, Emmanuelle GEFFROY, Ronan GUYADER, Hervé HUARD, Yvon MARTIN, Jean PRIOUL, Anne RUHLMANN, Dominique RUHLMANN, Hervé SIBILLE

Excusées : Angelika EZANNO, Carole LANZONI

La réunion débute à 20h15 à la Maison des Sports de Rennes.

Ordre du jour

- 1. Point sur les finances
- 2. Approbation des décisions prises cet été par le bureau (cf art. 22.222 des statuts)
 - Repêchage de Domloup C en Régionale 1
 - Demande d'aide financière à la Ligue
- 3. Démission de Efflam CASTEL et avenir du PSE
- 4. Courrier de Michel LEGAULT du 9 septembre 2010
- 5. Informations de la Commission Scolaires
- 6. Informations de la Commission Jeunes
- 7. Informations de la Commission Adultes
- 8. Proposition de nouveaux statuts pour le Comité Départemental
- 9. Formation
- 10. Date et ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale

Annexe

 Courrier du 9 septembre 2010 de Michel LEGAULT aux Présidents des clubs d'Ille-et-Vilaine

1. Point sur les finances

Situation des comptes bancaires au 22/09/2010

BNP-Paribas : 12111,06€CMB : 6853,74€

Factures ou subventions en souffrance

Rennes Bréquigny Echecs, open de Haute-Bretagne 2009 : 2876,00€
 Haute-Bretagne Echecs, cours 2009-2010 : 1597,50€
 Echiquier Vezinois, cours 2009-2010 : 617,70€

• Frais de transfert : 3,35€

Haute-Bretagne Echecs et l'Echiquier Vézinois ont refusé le paiement des factures émises pour les cours rémunérés par le Comité Départemental au cours de la saison 2009-2010.

Salaires et cotisations non versés

Efflam CASTEL, salaire juillet 2010 : 495,00€
 Efflam CASTEL, salaire août 2010 : 405,00€
 URSSAF : estimation 200€

Pascal AUBRY et Yvon MARTIN ont obtenu la signature sur le compte BNP sans attendre le récépissé de la préfecture et ont pris connaissance du montant créditeur du compte BNP-Paribas. Un virement de 8000€ a immédiatement été effectué sur le compte CMB afin d'assurer le fonctionnement du Comité.

Un budget prévisionnel devra être présenté dans les plus brefs délais par chaque commission afin d'avoir une plus grande lisibilité sur l'année des actions financées par le Comité. Chaque responsable d'action s'engage à présenter un budget prévisionnel à la trésorière Angélika EZANNO, ces budgets prévisionnels seront validés par le Comité Directeur par vote électronique.

2. Approbation des décisions prises cet été par le bureau (cf art. 22.222 des statuts)

Repêchage de Domloup C en Régionale 1

Pascal AUBRY a reçu de Pierre LECUYER le 2 août la proposition de repêcher une équipe du département de Régionale 2 en Régionale 1. En fonction des résultats de la saison passée (en rouge les équipes d'Ille-et-Vilaine) :

Gro	Gro	Groupe 3															
Pl. Equipe	Pts	j.	d.	p.	c.	Pl. Equipe	Pts	j.	d.	p.	C.	Pl. Equipe	Pts	j.	d.	p.	c.
1 Guipavas	17	6	11	16	5	1 Gouesnou D	16	6	8	14	6	1 Matignon	14	6	7	14	7
2 Gouesnou C	12	6	2	12	10	2 Fouesnant B	14	6	4	12	8	2 Plouaret	14	6	5	14	9
3 <u>Lesneven B</u>	10	6	0	11	11	3 Concarneau B	10	6	-8	6	14	3 Montauban	11	6	-6	8	14
4 Brest D	8	6	-13	4	17	4 <u>Douarnenez B</u>	5	6	-4	4	8	4 Guingamp E	9	6	-6	8	14

Groupe 4							Gro	upe 5	Groupe 6									
	Pl. Equipe	Pts	j.	d	. р.	C.	Pl. Equipe	Pts	j.	d.	p.	c.	Pl. Equipe	Pts	j.	d.	p.	c.
	1 <u>HBE A</u>	17	6	11	15	4	1 <u>Domloup B</u>	17	6	12	16	4	1 <u>Lanester</u>	18	6	20	22	2
	2 Domloup	<u>C</u> 15	6	5	5 13	8	2 HBE B	14	6	6	14	8	2 Questembert B	12	6	-1	11	12
	3 Guichen C		6	-7	7 6	13	3 Rennes Pb D	8	5	-4	7	11	3 Saint Barnabé B	11	6	-5	9	14
	4 Betton C	7	6	-6	9 6	15	4 Vitré D	5	5	-14	3	17	4 Hennebont C	7	6	-14	4	18

Sachant que HBE A et Domloup B étaient déjà montées en R1, et que HBE B avait déjà été repêchée en R1, Il semblait logique de repêcher l'équipe Domloup C. En l'absence d'Yvon Martin, responsable de la commission technique, Pascal AUBRY a transmis le 10 août à Pierre LECUYER le repêchage de Domloup C.

Le comité directeur entérine cette décision.

Demande d'aide financière à la Ligue

Devant le découvert provoqué par l'encaissement d'un chèque correspondant à la facture Sodexo de open international d'Ille-et-Vilaine 2010 et les risques d'interdit bancaire encourus, Pascal AUBRY a demandé l'aide financière de la Ligue de Bretagne, à travers une convention signée le 4 septembre 2010 avec Christian BLEUZEN, Président de la Ligue de Bretagne.

Le Comité Directeur entérine cette décision.

La ligue a été très réactive et a accordé son soutien la demande d'aide du Comité, qui l'en remercie vivement. Cette demande est aujourd'hui caduque puisque le déblocage du compte BNP a permis au Comité Départemental d'assumer seul ses dettes.

3. Démission de Efflam Castel et avenir du PSE

Efflam CASTEL a présenté sa démission dans un courrier du 31 août 2010, à compter du 1^{er} septembre 2010.

Concernant la mise en demeure du Comité Départemental pour le versement des salaires de juin à août, la situation des comptes du Comité n'a pas permis un versement immédiat. Les salaires seront versés dès le retour de Angelika EZANNO, absente jusqu'au 23 septembre.

Le Comité Directeur débat de l'avenir du PSE :

- Est-il possible de remplacer Efflam CASTEL par une personne de niveau de diplôme et de compétences équivalentes comme stipulé dans la convention signée avec la DDCSPP ?
- Est-il possible de pérenniser cet emploi ?
- Peut-on repenser les missions données au salarié, dans le cadre du PSE ?

Pascal et Dominique ont demandé rendez-vous fin août à Arnaud GADBIN (DDCSPP), Dominique va renouveler sa demande d'entretien avec la DDCSPP auprès de Christophe FOUILLÈRE, en proposant de nouveaux projets (maisons de retraite, prisons, ...).

En cas d'acceptation du nouveau projet par la DDCSPP, un appel à candidature sera effectué.

4. Courrier de Michel LEGAULT du 9 septembre 2010

Le courrier en annexe a été envoyé par Michel LEGAULT aux présidents des clubs d'Ille-et-Vilaine. Pascal AUBRY dénonce le caractère mensonger, calomnieux et diffamatoire du courrier.

A l'unanimité, le Comité Directeur soutient son Président et réaffirme le caractère démocratique des débats en son sein. Il décide qu'aucune réponse ne sera faite au courrier Michel LEGAULT.

Un vote de confiance sera demandé aux Présidents des clubs du département lors de la prochaine Assemblée Générale.

5. Informations de la Commission Scolaires

Anne RUHLMANN présente l'avancée des travaux de la Commission Scolaires.

Interventions en milieu scolaire

Dans les collèges et écoles, les animateurs sont Kevin TERRIEUX, Simon LE MAREC, Raphaël LE MASLE ainsi que Tangi MIGOT rémunérés par le comité départemental à travers des accompagnements éducatifs et ateliers scolaires de la ville de Rennes. D'autres animateurs comme Francis LE DERF, David BRAULT et Hervé SIBILLE interviennent dans les établissements scolaires.

La liste complète des interventions est en ligne sur le site web du Comité.

Deux demandes (collège à St Brice en Coglès et école à St Etienne-en-Cogles) ne sont pour le moment pas satisfaites.

Une vingtaine d'enseignants pratiquent une activité échecs dans leurs écoles. Anne RUHLMANN tente de mettre en place un réseau enseignants pratiquant les échecs dans leurs classes. Une rubrique dans le site du CD leur étant dédiée.

Deux kits d'enseignement (jeux et tableau mural) seront achetés par le Comité pour aider au démarrage des nouveaux ateliers.

Championnat scolaire

Les championnats scolaires (phase individuelle) seront organisés sur quatre lieux :

- Le 5 décembre à Liffré (organisation : Liffré, responsable : Anne RUHLMANN)
- Le 8 décembre à Fougères (organisation : Liffré, responsable : Anne RUHLMANN)
- Le 8 décembre à Pacé (organisation : Vezin, responsable : Jean-Louis BOURGOIN)
- Le 15 décembre à Rennes (organisation : Comité Départemental, responsable : Hervé HUARD).

Le 26 Janvier le championnat par équipe aura lieu à Liffré au collège St Michel.

Un budget prévisionnel doit être présenté par Anne.

6. Informations de la Commission Jeunes

Jean PRIOUL présente l'avancée des travaux de la Commission Jeunes.

Pôle espoir

La première journée de formation du pôle espoir aura lieu le dimanche 10 octobre, lieu non déterminé. Le Comité Départemental prendra en charge les dépenses de cette action. Une réunion de la Commission Jeunes aura lieu très prochainement, à l'issue de laquelle un budget prévisionnel de l'action sera présenté au Comité Directeur.

Une participation sera demandée aux participants des journées de formation ultérieures.

Championnat 35 Jeunes

La réunion à venir devra figer le règlement du championnat et les détails d'organisation. Jean-Louis BOURGOIN, organisateur, est invité à intégrer la Commission Jeunes.

7. Informations de la Commission Adultes

Hervé HUARD présente l'avancée des travaux de la Commission Adultes.

Championnat 35 toutes catégories

Tous les lieux de jeu sont fixés (sauf un) et les homologations Fide ont été réalisées.

Le règlement sera prochainement validé par la Commission Technique.

Coupe Jean-Claude Loubatière

La phase départementale de la coupe JCL aura lieu à Guichen ou Vitré, décision à venir prochainement.

Grand Prix des rapides

Il sera proposé aux organisateurs des tournois rapides du département d'intégrer un Grand Prix dont les principes sont les suivants :

- Meilleure publicité des tournois par le Comité Départemental
- Aucun prix en espèces distribué pour la saison 2010-2011
- Invitation des lauréats (par catégorie) pour les rapides du Grand Prix de la saison 2011-2012

L'annonce du Grand Prix sera faite à travers un numéro de Echecs 35 Info.

35 Masters

Un championnat d'Ille-et-Vilaine réservé aux meilleurs joueurs du département sera organisé les 11-13 juin 2011 et désignera le représentant du département pour le championnat de Bretagne.

L'annonce du 35 Masters sera faite à travers un numéro de Echecs 35 Info après validation définitive du règlement par la Commission Technique.

8. Proposition de nouveaux statuts pour le Comité Départemental

Pascal AUBRY et Dominique RUHLMANN présentent les changements apportés aux statuts qui seront proposés à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire pour adoption.

- L'impossibilité pour un salarié du Comité Départemental de faire partie du bureau.
- Le renouvellement plus fréquent du Comité Directeur, par moitié tous les ans.
- La possibilité de démettre un membre du Comité Directeur après plusieurs absences non justifiées.
- Une présentation différente qui rend le document plus lisible.

Le Comité Directeur y ajoute la motion suivante (6 pour, 2 contre, 3 abstentions) :

• Un Président ne pourra être porteur de plus d'un pouvoir d'un autre Président de club.

Les statuts ainsi modifiés seront présentés lors de la prochaine Assemblée Générale.

9. Formation

Des formations à destination des adultes seront proposées par Le Comité Départemental. Kevin TERRIEUX et Simon LE MAREC ont été contactés pour proposer à la Commission Adultes un plan de formation.

Un stage d'arbitrage AF4 sera prochainement organisé par le club de Betton.

10. Date et ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale

Le Comité Directeur entérine la date du jeudi 4 novembre (après les vacances de la toussaint) pour la tenue d'une Assemblée Générale, avec l'ordre du jour suivant :

- Présentation des projets en cours
- Présentation d'un budget prévisionnel pour la saison 2010-2011
- Vote de confiance

L'Assemblée Générale Ordinaire sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour réviser les statuts du Comité Départemental. La convocation devra être envoyée avant le 1^{er} octobre.

La séance est levée à 23h40.

Annexe : courrier du 9 septembre 2010 de Michel Legault aux Présidents d'Ille-et-Vilaine

Michel Legault aux présidents des clubs d'Ille et Vilaine

Bonjour,

Vous avez, je suppose, pris connaissance du compte-rendu du Comité Directeur de juin du CD35. Ce compte-rendu comportant de trop nombreuses erreurs, insinuations en tout genre et décisions illégales, je me vois contraint de sortir de la réserve dans laquelle je m'étais placé en attendant que la raison reprenne le dessus.

Venons-en à l'essentiel. Le CD a voté la facturation des cours assurés par Efflam Castel durant l'année 2009-2010 en fonction des lieux où ces cours ont eu lieu. Il a voté ensuite une annulation de dette à tous les clubs, hormis le HBE et Vezin.

Il y a une règle simple qui vaut pour les associations comme pour les entreprises : il ne peut y avoir de facturation d'une prestation s'il n'y a pas d'accord préalable concernant cette facturation. C'est une règle intangible qui vaut devant n'importe quel tribunal. Dans notre cas, cet accord ne peut avoir existé puisque lorsque ces prestations ont été effectuées il n'était pas question de les facturer. Le HBE n'a accepté cette prestation qu'à la condition qu'elle soit gratuite, n'ayant évidemment pas les ressources lui permettant de la financer. La facturer, une fois l'opération terminée, revient alors à de la vente forcée. On rend un service en prétendant que c'est gratuit et une fois le service rendu on le fait payer. Chacun appréciera comment qualifier de telles pratiques. Que l'on ait entre-temps changé de président n'y change rien. Pour information, le budget du HBE pour l'année sportive était de $1559 \in$ avec un solde positif de $17 \in$.

Depuis 3 ans, l'action du Comité Départemental se situait dans le cadre d'un plan de développement signé avec la DRDJS (intégrée depuis dans la DDCSPP) d'une part et le Conseil Général d'autre part. Ce plan de développement était couvert par la subvention CNDS. Je ne sais pas si ce plan s'applique toujours, puisque la priorité de la nouvelle direction du CCD35 semble être de vouloir privilégier l'élite, cependant ce plan s'appliquait jusqu'au 28 avril 2010. Dans ce cadre, il était prévu une intervention d'un animateur rétribué par le CD dans les lieux de jeu propices au développement de masse. Ces interventions ont d'ailleurs dans les années passées permis d'aider le club de Liffré à démarrer et le club de Domloup à se relever après un moment difficile. Un formateur a aussi été payé à Guichen. Il a toujours été clair que cette aide ne devait pas être pérenne, les clubs étant invités à prendre le relais aussitôt que possible. Néanmoins ce relais est étroitement dépendant des autres ressources, en particulier les aides des communes, par nature très inégales. Cela a bien fonctionné à Liffré et Domloup, un peu moins bien ailleurs. L'an dernier il était tout à fait justifié pour ces raisons d'aider, d'une part les clubs les plus jeunes, Dinard, Montauban, Vezin, ainsi que le nouveau lieu de jeu de La Chapelle des Fougeretz, et d'autre part les clubs de Montgermont et Saint-Jacques, devenus sections du HBE, pour les aider à finaliser leur projet.

L'objectif de la création du HBE était de prolonger l'action du Comité Départemental afin de pérenniser des clubs, issus de sa politique de développement, mais dont les moyens et la taille restaient problématiques. Cette tendance au regroupement qui dépasse les limites communales est d'ailleurs une tendance lourde dans beaucoup de sports. Le démarrage d'une telle structure est toujours difficile, l'effet de mutualisation ne faisant pas tout de suite sentir ses effets. La première subvention de fonctionnement de l'office des sports de la ville de Rennes (qui ne concerne que les joueurs licenciés à Rennes) n'arrivera qu'en 2011. Il était donc tout à fait justifié que le CD détache un animateur, sur une partie des crédits CNDS, pour prolonger cette action, et ainsi aider à cette structuration. La confiance que la DDCSPP a accordée au HBE en 2010 montre que cette politique a porté ses fruits ce dont devrait se féliciter les dirigeants du CD.

Par ailleurs, il faut rappeler que tous les clubs demandeurs ont été aidés et que le montant de l'aide n'a pas dépassé les crédits alloués puisque les cours dispensés jusqu'au 28 avril 2010 par Efflam Castel, couverts sans problème par la subvention CNDS, n'ont coûté que 3131 ϵ , alors qu'au minimum 4000ϵ étaient affectés à cette opération. Vouloir les refacturer ensuite revient à effectuer

une double facturation pour la même prestation, ce qui est une opération délictueuse.

On se demande bien d'ailleurs ce qu'il serait fait de cet argent puisqu'aucune autre action prévue dans le plan de développement ne peut lui être opposée. A moins que pour rester honnête le CD35 se décide à rendre au CNDS l'argent non dépensé. Un peu stupide non?

Faire voter ces facturations par le comité directeur ne les rend pas plus légales, cela rend juste les membres du CD complices de l'opération, même si d'un point de vue pénal seuls le président et le trésorier peuvent être poursuivis.

Dans un régime démocratique, basé dans tous les cas sur un état de droit, la loi s'applique quelque soit le dirigeant. La loi est au-dessus des morales particulières. Ce qui est légal (donc ce qui régit les échanges entre les individus) est ce qui est dans la loi, et non ce que le dirigeant pense étant juste. Chacun a expérimenté des décisions de justice qu'il estime injuste, mais "dura lex, sed lex".

De plus, dans toute reprise d'activité, le repreneur est tenu d'honorer les engagements de son prédécesseur. D'autant qu'au 28 avril 2010, les finances du CD35 étaient extraordinairement florissantes, dans un état encore meilleur que celui qui prévalait avant la présidence d'Alain Glory. Le courrier envoyé récemment à la LBE pour demander une aide afin de régler les problèmes de trésorerie (alors qu'il y a 21000 € sur le compte BNP) confirment cette bonne santé. Si on prend les chiffres annoncés, sans y inclure les factures illicites ou problématiques, la « richesse » du Comité (c'est-à-dire ce qui resterait si on apurait magiquement les créances et les dettes en cours) serait d'au moins 6000 €.

L'autre élément de ce compte-rendu concerne le CNDS 2010. Pascal Aubry feint de ne pas connaître le montant de la subvention demandée par le HBE. Cette demande était de 4651 €. Or Pascal Aubry est intervenu, brutalement, à la DDCSPP pour en demander l'annulation, sans même l'espoir de la faire basculer sur d'autres projets échecs. Il s'agissait bien de faire diminuer le montant global du financement CNDS alloué à la discipline échecs, ce qui est je crois une grande première. Jusque-là les présidents de CD s'étaient efforcés du contraire. Suite à une erreur malencontreuse au sein du service de la jeunesse et des sports cette intervention a presque réussi. Néanmoins il reste que suite à cette intervention il en est résulté un manque à gagner de 651 € qu'il me semble légitime de réclamer au Comité Départemental (ou à son président). Cette intervention, mise en relation avec le chapitre précédent, ne manque pas de sel. On a en effet un président qui d'un côté intervient pour demander l'annulation d'une subvention à un club, tout en lui facturant par ailleurs des prestations indues. Ce n'est pas très logique, quand on a des créances il vaut mieux s'assurer que son débiteur est solvable ! A moins que l'objectif ne soit pas de récupérer cet argent, mais simplement d'essayer de faire disparaître un club qui déplait. Là aussi c'est une grande première, les différents présidents s'étant toujours efforcés au contraire de soutenir également tous les clubs.

Il faut rappeler comment fonctionne le CNDS pour comprendre l'impasse dans laquelle s'est mis le nouveau président du CD dans ce dossier. Les crédits CNDS sont alloués sur dossiers selon des objectifs définis au niveau national et régional. Même si une certaine souplesse a longtemps existé nous avions été prévenus cette année, et nous avions prévenus les présidents de clubs, que les modalités de sélection avaient changé. En effet, désormais tous les dossiers passent d'abord dans des commissions thématiques (il y en a 5) qui décident du financement des projets qui satisfont les objectifs de la commission. Dans le 35, 300 000 € ont été affectés à ces opérations, tous sports confondus. Les autres projets sont vus en table ronde par discipline, 150 000 € leur étaient affectés. Aussi, lorsque nous sommes allés, au nom du comité, à la réunion avec un représentant de la DDCSPP, il nous a été d'abord annoncé que les 2 projets du HBE avaient été pris en compte par une commission (la commission quartiers sensibles,) et que en conséquence ON N'EN DISCUTAIT PAS. Il nous a été demandé ensuite de classer par ordre de priorité les 6 projets restants. Il nous a semblé le plus cohérent de les classer en fonction des objectifs du plan de développement, ce qui a conduit à mettre le projet de Vezin en premier (c'est de toute façon aussi la plus petite et la plus récente structure et donc celle ayant le plus besoin de financement pour se développer). Nous avons classé 3 autres projets, notre interlocuteur nous ayant informé qu'il était tout à fait inutile d'aller audelà. Nous avons quitté la réunion sans connaître le montant des aides accordées. Le reste évidement ne dépendait absolument pas de nous.

La morale de cette histoire c'est que l'état souhaite que ces crédits CNDS servent prioritairement dans des projets de cohésion sociale, il faudra bien s'y faire, nous en avions informé les présidents mais j'ai l'impression que nous n'avons pas véritablement été écoutés.

Sans doute est-il nécessaire de revenir un peu sur l'histoire récente. Le mode de transition, que l'on peut qualifier de brutal, choisi par nos nouveaux dirigeants, ne laissait pas vraiment de possibilité d'une transition en douceur. Je rappelle que j'avais proposé que le passage du pouvoir (de nouvelles élections) aient lieu à la rentrée de septembre afin de permettre une transition plus normale, mais cela m'a été sèchement refusé. Devant les premières décisions prises (mon éviction de l'open sans raison apparente, sinon une soi-disant incompatibilité d'humeur avec un mystérieux membre du comité d'organisation, et en totale contradiction avec les promesses électorales, notamment celles de Dominique Ruhlmann) et l'évidente agressivité hors norme dont nous avons fait l'objet dès les premiers échanges, nous avons décidé, avec Alain Glory, de nous mettre momentanément en retrait de la vie du CD en attendant que la raison revienne. C'était, au vu des circonstances, la position la plus bienveillante que nous pouvions avoir à l'égard de la nouvelle direction. Il a été proposé aux autres membres du comité directeur du HBE, qui l'auraient souhaité, de participer aux commissions du CD35 mais aucun, en toute indépendance, ne l'a voulu. On aurait pu penser que, en conformité avec les déclarations électorales, la nouvelle direction tire un trait sur le passé, puisqu'elle voulait cette rupture, et redémarre sur ses propres bases. Rappelons encore une fois que la situation financière, exceptionnellement saine, permettait cela. Mais au-delà des grandes déclarations sur plus de démocratie et la volonté de faire travailler tout le monde ensemble, le masque est vite tombé. Comme aucune des petites polémiques initiées par la nouvelle direction ne prenait, comme par hasard Dominique Rulhmann a retrouvé au fin fond du web un ancien site du CD35 oublié de tous et que personne ne regardait plus. Merci au passage de s'intéresser au travail que j'ai pu accomplir durant 10 ans comme webmaster des sites successifs du CD35 (3 sites construits) au service de tous. Manifestement personne n'a pensé à m'en remercier. Durant ce temps, j'ai rendu compte fidèlement (pour autant que j'étais informé) des événements échiquéens du département en toute neutralité. Jamais ces sites n'ont servi à démarrer une quelconque polémique, ni à stigmatiser quiconque. On voit que les temps ont bien changé. Comme la polémique ne prenait pas, une petite manipulation, venue on ne sait d'où, permettait de justifier la mise en place d'un arsenal répressif, complément indispensable bien sûr à la politique menée. Vous savez maintenant, que si vous avez un site sur echecs35.fr, une arme de destruction massive est au-dessus de vos têtes puisqu'il suffira de déplaire pour se voir couper l'accès. L'accès au site a miraculeusement disparu une fois l'objectif atteint.

J'ai aussi lu une suggestion de création d'une charte conditionnant le droit de disposer d'un site sur echecs35.fr à l'allégeance à la direction du CD35, dans la droite ligne des régimes autocratiques. Cela signifie clairement l'interdiction de toute critique. Le simple fait de l'avoir imaginé est signe d'une grande dérive de pensée et d'abandon de toute ambition démocratique. En effet un des principes de base du droit des démocraties est l'adaptation de la sanction et de la faute. Associer un droit d'accès au site echecs35.fr à l'attitude envers la direction du CD, c'est comme si on enlevait le permis de conduire à quelqu'un coupable d'atteinte à l'image du chef de l'état. Il existe des chartes d'usage de sites Web. Ces chartes (qui prévoient les droits et les devoirs de chacun : hébergés et hébergeurs) ne concernent que le respect de la légalité quand au contenu de ces sites et dans les temps actuels ce serait plutôt une charte des devoirs de la direction envers les clubs qui serait d'actualité. Je dois ajouter que le fait que le HBE ait payé sa quote-part du fonctionnement du site vaut contrat implicite de prestation. Toute interruption serait un manquement à ce contrat et donc à la parole donnée, mais que vaut aujourd'hui cette parole ?

Par ailleurs ce compte-rendu du comité directeur est un tissu d'allégations douteuses que je vais passer en revue :

 Open international : Gazelec n'a pas payé une facture du CD35 (facile à vérifier dans la compta) mais une facture de la Sodexo. Il est en effet interdit de reverser une subvention

- publique à une autre association sans convention préalable notifiée dans la demande de subvention. Il est évident que la dénonciation de l'accord tacite entre le CD35 et RBE sur l'open pose problème quand à l'utilisation de cette subvention.
- La location de la salle de l'open en 2009 a couté 700 € (et non 800). Le prix réel demandé
 par la Sodexo était de 2100 € (porté en dépenses) ramené à 700 € au titre d'une aide à la
 manifestation . Le reste, 1400 €, a donc été porté en recettes de sponsoring (en plus des 500
 € de la BNP, cela fait 1900 €).
- Le stage de préparation au Bretagne jeunes : une demande de subvention a bien été rédigée.
 Je l'ai moi-même déposée au CDOS dans les délais.
- La déclaration URSSAF de Philippe Lepère faisait partie des choses à faire par la nouvelle équipe. Le bulletin de salaire est édité une fois le service fait. Encore une fois le mode de transition choisi par celle-ci laissait forcément des zones d'ombres.
- Les accords avec les établissements scolaires cités dans le compte-rendu ont été faits en toute transparence avec ces établissements, je ne vois donc pas ce qu'il y a à y redire. A ce jour, rien n'est prévu pour l'année prochaine entre le HBE et ces établissements, contrairement à ce que la formulation, maladroite sans doute, du CR le laisse penser.
- En ce qui concerne les ateliers des écoles des Clôteaux et de Villeneuve, Philippe Lepère avait, fin avril, prévenu le nouveau président du CD35 qu'en raison d'un nouvel engagement professionnel incompatible il ne pourrait plus assurer ces ateliers. Voyant que le CD semblait se désintéresser de ces ateliers, puisque ne donnant pas signe de vie, le HBE a proposé à la Ville de Rennes, de les reprendre à son compte afin d'assurer la continuité du service. Il ne semble pas y avoir de scandale à ce qu'un atelier scolaire soit repris par le club le plus proche. Le CD a fini par s'émouvoir de la situation 1 mois et demi après (mi-mai).
- Les trois décisions actées par le Comité directeur du CD35 concernant le scolaire sont des abus de pouvoir caractérisés. Elles ne peuvent concerner que les interventions faites à l'initiative du CD et en aucun cas celles concernant des accords entre clubs et établissements. En particulier quand la ville de Rennes délègue un atelier à un club la seule convention qui ait du sens est celle entre cette association et la ville. Et bizarrement pourquoi ne citer que la ville de Rennes dans ces décisions (pourquoi pas Liffré ?). Le principe de subsidiarité est un grand principe des sociétés démocratiques. Le niveau supérieur ne se préoccupe que de ce qui ne peut pas être traité au niveau inférieur. C'est aussi un des principes de la FFE. Contrairement aux sociétés totalitaires où le centre régit tout. Je rappelle aussi que la situation normale d'un licencié est de payer une cotisation club. S'il arrive parfois pour les compétitions scolaires que la licence soit prise sans cette cotisation club, cela ne peut être érigé en règle. L'objectif est bien de faire venir les joueurs dans les clubs. Personnellement je ne trouve aucun scandale à ce que des jeunes d'un établissement privé du centre ville, issus très majoritairement de classes sociales moyennes ou supérieures, payent le même prix (c'est-à-dire pas moins cher) que des jeunes d'une banlieue classée zone urbaine sensible.
- En subliminal, je crois comprendre que l'on me reproche la « perte » de feuilles de parties. J'avais en effet demandé à Christian Bleuzen, lors du championnat de Bretagne jeunes, de m'avancer des feuilles de parties pour l'open. Si je les avais encore fin juin c'est simplement que personne ne me les avait demandées et que je les avais franchement oubliées dans un fond de placard ayant, suite à l'ordre intimé par le CD35 de m'arrêter de m'occuper de l'open, éliminé de mes pensées toute préoccupation à ce sujet. Elles ont été remises à Hervé Huard, je n'ai pas une âme de collectionneur.
- Comme indiqué dans le CR de l'AG du 25 mars un budget prévisionnel a bien été présenté à l'AG, mais bien sûr la nouvelle équipe a tout à fait le droit d'en présenter un autre.
- On ne peut passer sous silence le traitement infligé au salarié du Comité, Efflam Castel. Les membres du comité directeur on vu passer un courrier reprochant à Efflam un comportement qui a déplu au président, mais se situant tout à fait en dehors de ses heures de travail. Ce type de comportement patronal est très clairement qualifié de harcèlement moral par la

jurisprudence du droit du travail et a déjà provoqué la condamnation de plusieurs patrons. Pascal Aubry a été pris à espionner Efflam sur son lieu de travail sans se montrer, avant de s'enfuir piteusement quand il a eu peur d'être reconnu, ce qui pour le moins manque sérieusement d'élégance. Le compte-rendu du CD cité plus haut dénigre encore Efflam de façon tout à fait scandaleuse. Faut-il encore préciser qu'il n'a toujours pas été payé de ses salaires de juin, juillet et août. Quand on gagne moins de 500 € par mois vous pouvez comprendre ce que signifie de recevoir son salaire en retard. Tout ceci a finalement conduit Efflam à donner sa démission d'un travail qu'il ne pouvait plus effectuer de façon normale. Il faut ajouter que, de l'avis de l'ensemble de nos interlocuteurs, Efflam a donné toute satisfaction partout où il est intervenu et ont souhaité le retrouver l'année suivante.

Oue faut-il conclure de cela?

D'évidence les proclamations pré-électorales vers plus de démocratie sont sérieusement contredites. Pour toux ceux qui s'intéressent à l'histoire on ne peut manquer de voir dans cette gouvernance tous les éléments de construction des sociétés totalitaires (le 20ème siècle nous en a malheureusement donné trop d'exemples). Certes il y manquera toujours une police pour les opérations de basse œuvres, d'où l'importance de trouver des outils répressifs tel que le chantage portant sur le site echecs35.fr. Je ne doute pas qu'ils sauront en inventer d'autres pour éliminer toute critique. Cette gouvernance se fait au nom des clubs du 35. A vous de voir si cela est en phase avec la pensée humaniste et démocratique qui devrait nous guider.

Le côté positif c'est que l'histoire nous enseigne que les dictatures ne durent que le temps que ceux qui ont été abusés se rendent compte qu'ils n'en tireront aucun bénéfice. Le côté négatif c'est que cela laisse généralement un tas de ruine.

En l'occurrence je crains que cela ne décourage de nombreux joueurs et dirigeants de continuer à s'investir. Et je soupçonne que cela ne déplairait pas à certains.

Pour ma part je pense toujours que le HBE ne se développera que si les autres clubs restent fort et qu'en conséquence le sport échiquéen soit attractif pour les jeunes. Ce qui suppose que nous donnions une image irréprochable quand à l'esprit sportif qui devrait nous animer.